

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SERRES SUR ARGET

**DELIBERATION N° 2017-95**

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 15

Absents : 0

Votants : 15

Procuration : 0

**REÇU LE :**

**14 DEC. 2017**

**PREFECTURE FOIX**

**L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 20 h10**, le Conseil Municipal de la Commune de SERRES SUR ARGET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Alain GARNIER, Maire de Serres sur Arget.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 24/11/2017**

**Date d'affichage : 24/11/2017**

**Présents** : Michel ANDOLFO, Annabel AUGUSTIN, Françoise BAUZOU, Eva BIETH, Kévin CARBONNE, Antoine DOMANEC, Alain GARNIER, Raphaël GENZ, Camille HAUMONT, Fanny KUHNT, Didier MAURY, Paulette PORTET, M-Cécile RIVIERE, Thierry TORRES, Jacques VU VAN.

**Absents excusés (0)**.

**Procuration (0)**

**La séance est ouverte à 20 H 10**

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-7 du Code Général des collectivités territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil. Madame Françoise BAUZOU est désignée pour remplir cette fonction.*

**Objet : MOTION DU SMDEA**

Mr le Maire expose :

Le SMDEA a transmis la motion adoptée à l'assemblée générale du 26 octobre 2017, concernant le désengagement de l'Etat du financement de certaines politiques nationales.

En effet, l'Etat se désengage du financement de certaines politiques nationales comme celles des parcs nationaux, de la biodiversité et de l'Office National de la Chasse.

Les réductions des budgets de l'agence de l'eau et les prélèvements de 66 millions d'euros constituent un véritable détournement du principe « l'eau paye l'eau ».

Ces prélèvements vont se traduire par une réduction des subventions relatives aux programmes d'investissement de l'eau et de l'assainissement. Ils entraîneront en conséquence une augmentation des tarifs payés par l'utilisateur.

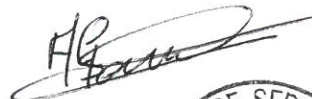
Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter cette motion.

Il est rappelé que cette motion a pour but d'informer l'Etat du désaccord des collectivités envers ses désengagements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à L'UNANIMITE** la motion du SMDEA 09

A Serres Sur Arget, le 28 novembre 2017

Le Maire,  
Alain GARNIER



**REÇU LE :**  
**14 DEC. 2017**  
**PREFECTURE FOIX**



Reçu en Préfecture le : ...../...../.....

Délibération rendue exécutoire par publication et/ou notification à compter du 28/11/2017